

## Affaires courantes

ait encore des séparatistes au Québec désireux de briser l'unité de ce grand pays.

Je pense cependant que le référendum de cette année va prouver à tout le monde que la vaste majorité des Québécois préfère rester dans la confédération et contribuer à l'édification d'une nation prospère et harmonieuse plutôt que de servir leurs propres intérêts. Une fois passé le référendum, un Canada uni continuera à être un modèle de l'idéal du Commonwealth, à savoir l'unité dans la diversité.

En ce Jour du Commonwealth, je pense qu'il convient d'envisager le renouvellement de ce partenariat et de ses institutions. Comme en conviennent maintenant tous les parlementaires, le Canada doit faire plus avec moins. Il est donc essentiel que le Commonwealth examine ses objectifs et ses pratiques afin de s'assurer que tous les pays membres bénéficient au maximum de cette institution. Je fais confiance à la ministre pour qu'elle soulève cette question lors de la réunion qui doit avoir lieu en Nouvelle-Zélande.

Le Commonwealth est la preuve vivante de la valeur de la coopération internationale et des organismes multinationaux. Tous les États membres bénéficient d'un tel processus. Il est donc naturel que le Canada dédie chaque année une journée au Commonwealth.

\* \* \*

## LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (D), 1994-1995

## RENOVI AU COMITÉ PERMANENT

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité en ce qui concerne la motion suivante. Je propose:

Que, nonobstant l'ordre adopté le 2 mars 1995 portant de renvoyer le crédit 30d du Budget supplémentaire des dépenses (D) du ministère des Finances au Comité permanent des finances, le crédit 30d soit enlevé au Comité permanent des finances et renvoyé au Comité permanent des comptes publics.

**Le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

## PÉTITIONS

## LEONARD PELTIER

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions portant sur le même sujet. Dans la première, qui comporte 200 signatures, les pétitionnaires signalent à la Chambre qu'à l'époque de l'extradition de Leonard Peltier du Canada aux États-Unis, des renseignements fabriqués par les autorités américaines avaient été fournis au gouvernement canadien concernant l'affaire Peltier.

Depuis de nouveaux renseignements ont été obtenus qui indiquent que Leonard Peltier avait été victime d'un coup monté pour le faire accuser d'un crime qu'il n'avait pas commis et pour

lequel il a passé 18 ans en prison. Comme l'ont révélé des documents obtenus grâce à la Loi sur l'accès à l'information, la preuve claire a été supprimée. Le parjure a régné durant tout le procès. Myrtle Poor Bear, le témoin principal, s'est rétractée publiquement.

À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de faire pression sur le gouvernement américain afin qu'il renvoie M. Peltier au Canada.

La deuxième pétition est similaire. Elle comporte plus de 400 signatures. Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de tenir un examen externe des audiences de 1976 concernant son extradition et qu'il soit ramené au Canada pour y trouver asile.

• (1515)

## LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition au nom de Heidi Peterson, de Quyon, Québec, dans ma circonscription et de 40 autres pétitionnaires qui demandent au Parlement de s'opposer à toute modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne ou de la Charte canadienne des droits et libertés prévoyant l'inclusion de l'expression «orientation sexuelle».

**Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai deux pétitions en vertu de l'article 36 du Règlement.

Dans la première, les soussignés, citoyens du Canada, attirent l'attention de la Chambre sur le fait que l'inscription de l'orientation sexuelle dans la Loi canadienne sur les droits de la personne confèrera un statut, des droits et des privilèges particuliers à certains groupes. Ces droits et privilèges particuliers leur seront conférés uniquement du fait de leur comportement sexuel. Cet ajout irait à l'encontre des droits historiques des Canadiens comme la liberté de religion, de conscience, d'expression et d'association.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'opposer à toute modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne ou de la Charte canadienne des droits et libertés pour y insérer l'expression «orientation sexuelle».

La deuxième pétition est plus ou moins semblable et demande au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et de ne pas mettre dans la Loi canadienne sur les droits de la personne l'expression non définie «orientation sexuelle» au chapitre des motifs de discrimination illicite.

[Français]

## LES BOÎTES VOCALES

**M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer aujourd'hui en cette Chambre trois pétitions portant 96 signatures de résidents du comté de Charlevoix. Ces citoyens s'opposent à l'implantation de boîtes vocales au sein des services destinés aux personnes âgées. J'in-